

DISCOURS DE PHILIPPE JAHSHAN PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et solidaire

Monsieur le Préfet de région,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Madame la Présidente du Conseil Régional,

Monsieur le Président de Toulouse Métropole,

Madame le Maire,

Madame la Présidente du Mouvement Associatif Occitanie, chère collègue,

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations, chers amis,

Monsieur le Premier Ministre, si vous permettez,

Je voudrais tout d'abord remercier la Mairie de Saint-Jean qui nous accueille aujourd'hui et particulièrement Mme le Maire, Madame Marie-Dominique VEZIAN. En effet, sous l'impulsion de son équipe et notamment de Madame Chantal ARRAULT, adjointe au maire en charge de la vie associative et de la démocratie participative, un travail collectif exemplaire de co-construction d'une politique associative locale a été engagé sur le territoire communal afin de créer une dynamique de concertation entre les associations et la collectivité.

Accompagnée par le Mouvement Associatif Occitanie, cette démarche, signe du dynamisme de ce territoire, devrait permettre d'aboutir prochainement à la signature d'une charte locale s'inspirant de la charte des engagements réciproques signée au niveau national entre le Mouvement Associatif, le Gouvernement et les associations de collectivités territoriales. Nous nous en félicitons.



Monsieur le Premier Ministre,

Vous nous avez appelé le 9 novembre dernier à produire des propositions pour la fin du mois de février susceptibles de nourrir une politique ambitieuse pour la vie associative. Je pense pouvoir dire ici que le pari a été tenu. Cela n'était pas gagné d'avance. Ce processus a rassemblé l'ensemble des organisations et têtes de réseaux représentant la très grande majorité des associations de France et de l'ensemble des domaines d'activité et d'intervention associatifs (le sport, l'environnement, le social et médico-social, solidarité nationale et internationale, la culture et le patrimoine, les droits des femmes, la jeunesse et organisations de jeunes, l'éducation populaire, ou encore le tourisme social).

Le présent rapport est le fruit de la concertation de tous ces acteurs et de la participation de plus de 15 représentants des différentes administrations ministérielles, en plus de la DJPEVA et des équipes du Haut-Commissariat à l'ESS. Tout cela en un temps très limité. 2 mois effectifs de dialogue. Il a donc fallu à la fois tenir les exigences d'un calendrier court et celles d'une concertation inclusive qui associe largement les acteurs et qui soit représentative. Nous avons réussi l'essentiel, c'est-à-dire à dégager des orientations pour une politique de vie associative structurée et à rassembler des mesures pour la soutenir. Même si tout n'est pas conclu et qu'il ne peut s'agir pour nous que d'une première étape. Toutefois, le simple fait d'avoir tenu ce pari démontre la responsabilité des acteurs engagés et leur intérêt pour ce dialogue, la grande attente du monde associatif, sa capacité à se mobiliser et à s'organiser. Il démontre également qu'il y a une grande place pour le traitement de ce sujet et que cela a manqué jusque-là. Mis à part le temps court, la méthode de travail et de concertation a été saluée. Nous avons bien là un cadre posé, légitime et sur lequel il est possible d'asseoir une politique publique.

Qu'avons-nous souhaité pour ces travaux ?

3 objectifs : Premièrement, aboutir bien sûr à des propositions de mesures pouvant être mises en œuvre rapidement pour soutenir un secteur qui est en plein doute aujourd'hui parce que sans perspectives claires sur les intentions du Gouvernement à son égard. Aussi, autour de ce premier enjeu, 130 contributions ont été produites dont ont été issues les 59 mesures que vous trouverez dans le rapport !

Deuxièmement, nous avons souhaité ne pas nous limiter à une liste de mesures mises simplement bout à bout, mais à ce que le produit final puisse constituer les fondements d'une politique structurée de la vie associative. Et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Aussi les groupes ont tout d'abord travaillé à s'entendre sur les enjeux et les constats établis par sujet et ensuite à reprendre les 130 contributions pour les organiser, les prioriser et les regrouper sous 3 items pouvant permettre cette lecture plus stratégique :

- 1^{er} item : Faire vivre toutes les potentialités qu'offrent la loi 1901, tant en termes d'engagement et d'implication citoyenne que de contribution à une économie plus solidaire.
- 2^{ème} item : Bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative
- 3^{ème} item : Les moyens de libérer les énergies associatives à travers des propositions tant de simplification que la création de nouveaux leviers.

Enfin, notre troisième objectif était que tout cela s'inscrive bien dans l'esprit de la Charte des engagements réciproques qui nous réunit. C'est-à-dire sur la conception qu'elle fonde d'une relation moderne et coresponsable entre les pouvoirs publics et les associations au bénéfice d'un dialogue civil consolidé.

Monsieur le Premier ministre,

Vous le savez, notre pays, possède 1.3 millions d'associations, et plus de 70 000 créations par an, 13 millions de bénévoles, pratiquement 2 millions d'emplois, l'essentiel des entreprises de l'ESS et plus de 109 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Mais cette réalité a rarement fait l'objet d'une attention à la hauteur de ce qu'elle représente réellement. Pourtant on ne peut pas dire que les chiffres soient mineurs. Les associations sont partout et dans le quotidien de chaque citoyen, mais souvent invisibles des enjeux de nos politiques publiques. Comme si cela allait de soi. Elles ont souvent le sentiment que leurs problématiques sont secondaires, ou qu'on court seulement les chercher lorsque l'urgence sonne. Les fluctuations des financements qu'elles connaissent souvent, les retards de versement, ou l'absence de prévisibilité, les changements de régime ou toutes situation qui nuisent à leur développement et les fragilisent sont les tracasseries très quotidiennes de nombreuses associations de France et de leurs dirigeants.

Pourtant leur apport est régulièrement reconnu comme inestimable pour le pays et bien au-delà de leur poids économique. Les associations sont le lieu premier de l'engagement et une école de la citoyenneté et de l'émancipation. Elles tissent le lien social indispensable à la Nation dans nos quartiers et nos territoires. Elles sont enfin le lieu et l'agent de l'expérimentation et de l'innovation sociale d'autant plus lorsqu'elles sont en capacité d'exercer pleinement leur droit d'initiative.

Cela est un investissement précieux pour la société française dans son ensemble. Et lorsque les associations sont en contestation pour des causes d'intérêt général, elles jouent un rôle de contre-pouvoir qu'il est essentiel de protéger parce qu'il est nécessaire pour la santé de notre démocratie. Le recul démocratique partout dans le monde commence toujours par la restriction du droit d'association et de l'espace de la société civile. Cela se passe dans beaucoup de pays dans le monde sous nos yeux et même au sein de l'Union européenne dans différents pays notamment en Europe Centrale et Orientale.

Or, nous pensons que nul n'a intérêt à voir le tissu associatif fragilisé et les pouvoirs publics en premier lieu. Les associations sont plébiscitées par l'opinion publique et toute mesure politique en leur faveur aura la faveur des Français.

Aussi, les associations représentent-elles une richesse pour la France. Et cela doit justifier la structuration d'une politique visible, dédiée et claire, qui soit adossée sur un dispositif de financements pluriannuels stables qui permette aux associations de continuer à remplir leurs missions indispensables au service de l'intérêt général sans rogner sur la qualité du service d'une part, et de pouvoir planifier leurs stratégies de développement et de diversification d'autre part. Les associations ont besoin du même climat de confiance que celui dont a besoin le secteur privé lucratif.

Aussi, Monsieur le Premier ministre, les éléments qui ressortent de ce chantier font-ils écho à toutes ces préoccupations. Le cap que nous proposons de leur donner peut se structurer autour d'une stratégie en 7 axes et un cadre de suivi pour l'ensemble :

- 1- Le respect et la promotion de la Loi 1901 comme une loi de liberté d'engagement et d'initiative citoyenne, économique, sociale et environnementale pour que cette liberté constitutionnelle soit protégée d'une part et qu'elle guide les modalités de partenariat et de financement public d'autre part, c'est-à-dire au bénéfice des initiatives portées par les acteurs
- 2- Une politique de soutien au développement de l'engagement tout au long de la vie, de formation, de sécurisation et de valorisation de cet engagement. De nombreuses mesures ici aussi viennent nourrir ce pilier. Depuis la vie scolaire, jusqu'à la vie professionnelle pour soutenir la croissance d'une société de l'engagement.
- 3- Une politique de soutien à la création, au développement associatif et à la structuration de la vie associative au niveau national et dans les territoires : Nos propositions ici couvrent le champ des financements publics : en faisant du FDVA un fond stratégique pour le développement des associations, en améliorant la qualité des financements publics (prévisibilité, pluriannualité) ... Nos propositions couvrent aussi la sécurisation ou l'amélioration du régime fiscal, l'accès renforcé au crédit, la facilitation de l'accès aux financements privés... Elles couvrent aussi les enjeux de simplification administratives.
- 4- La promotion de l'économie non lucrative en Europe : parce que ce concept est inconnu des règles communautaires et que cela a un impact régulier sur la traduction de nombreuses directives d'une part, et sur l'accès de plus en plus complexe aux fonds structurels européens pour les associations et les entreprises de l'ESS plus globalement.
- 5- Une politique d'accompagnement ambitieuse et articulée tout au long de la vie d'une asso – pour bâtir des parcours au service de la qualité de l'action et aider les associations à démultiplier leurs ressources et leurs partenariats. Pour les aider aussi à répondre aux évolutions nécessaires dans un monde en mutation, et à faire face aux contraintes croissantes qui pèsent sur elles et sur les bénévoles.
- 6- Le renforcement des connaissances et études sur la vie associative (mieux savoir, mieux connaître, mieux évaluer). Par exemple par la création d'une unité dédiée à la vie associative au sein de l'Insee, permettant une observation annuelle suivie de la vie associative. Et la co-construction d'un dispositif de promotion de l'évaluation de l'action associative, qui soit adapté à sa nature pour mieux rendre compte de ses actions et de ses résultats. Au service de la qualité, de la transparence et de la responsabilité.
- 7- Une politique d'emploi associatif adaptée et soutenue (compléments aux PEC, extension d'expériences réussies comme celles du FONJEP)

Enfin, un cadre de suivi, pérennisé pour garantir de part et d'autre le bon avancement de cette politique. Les associations en France sont organisées, structurées pour contribuer à un dialogue de qualité.

Monsieur le Premier Ministre, les citoyens n'attendent pas l'Etat pour s'engager pour des causes d'intérêt général. En revanche, le soutien de l'Etat est essentiel pour financer, pour accompagner et pour assurer un environnement favorable au rayonnement et à la consolidation de cet engagement volontaire.

Je crois pouvoir dire que les propositions que nous faisons répondent bien à ces trois enjeux.

En conclusion Monsieur le Premier ministre, je voudrais revenir à la séance du 9 novembre dernier si vous le permettez. Vous aviez dit beaucoup de choses très justes sur ce qu'est l'action associative de proximité notamment. Ses spécificités très ancrées sur son territoire, son contexte, les histoires de personnes, les aventures humaines particulières finalement qu'elle raconte, et sa répliquabilité pas toujours faisable justement. Que cela appelle donc à une attention fine à ces réalités. Nous formons le souhait que cela soit le cas dans l'exercice du pouvoir au quotidien, dans les différentes réformes en cours en prenant en compte leurs possibles impacts, par exemple aujourd'hui dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Vous nous aviez également qualifiés de « cousins » de l'action publique pour l'intérêt général à cette occasion. Je dois dire que nous nous sommes assez bien reconnus dans cette expression et je veux vous en remercier. Parce qu'elle reflète assez bien ce qui anime avant toute chose un engagé associatif : l'exercice plein de sa citoyenneté dans le cadre que permet la grande loi de liberté qu'est la loi 1901. Cela prend souvent plusieurs formes, mais se matérialise toujours dans ce que le Mouvement associatif a exprimé dans son Manifeste en 2016 : la production de lien social, la vitalisation de la démocratie, la production d'une économie plus humaine. Alors c'est forcément plus exigeant et cela entraîne forcément des relations plus animées avec les responsables politiques, comme dans une famille après tout, mais une grande démocratie se grandit toujours à respecter et nourrir cette vitalité en son sein, avec ses convergences et ses controverses.

En définitive, dans un monde où nul ne peut tout, tout seul, où la bonne gestion des biens communs devient une donnée essentielle de notre avenir à tous, la responsabilité qui nous oblige est de nourrir un partenariat franc, stable et animé par le souci de l'intérêt général. Pour ce combat, nous serons toujours présents.

Je vous remercie.